

Le troisième baromètre AXA Protection Juridique révèle que c'est avec leurs voisins que les Français rencontrent le plus de litiges. Nuisances sonores, dégradations des parties communes, litige lié à la mitoyenneté ou au droit de passage..., les problèmes de voisinage sont de fréquentes sources de discorde. Pourtant, lorsqu'ils sont interrogés sur les potentielles causes de conflits, les Français ne placent les problèmes de voisinage qu'en 6ème position.

Communiqué de presse
AXA Protection Juridique

25 juillet 2014 - 3ème Baromètre AXA Protection Juridique, les Français et la défense de leurs droits

AXA Protection Juridique est une marque de AXA. AXA est une marque de AXA Group. AXA Group est une société cotée en bourse. AXA Group est une société cotée en bourse. AXA Group est une société cotée en bourse.

Le troisième baromètre AXA Protection Juridique révèle que c'est avec leurs voisins que les Français rencontrent le plus de litiges. Nuisances sonores, dégradations des parties communes, litige lié à la mitoyenneté ou au droit de passage..., les problèmes de voisinage sont de fréquentes sources de discorde. Pourtant, lorsqu'ils sont interrogés sur les potentielles causes de conflits, les Français ne placent les problèmes de voisinage qu'en 6ème position.

Fin juillet 2014, AXA Protection Juridique a publié les résultats de son baromètre « les Français et la défense de leurs droits ». Cette enquête réalisée avec IPSOS livre la perception qu'ont les Français de leurs droits et revient en détail sur les sources de litige qui peuvent être liées au logement. Cette troisième édition du baromètre révèle que c'est avec leurs voisins que les Français rencontrent le plus de litiges. Nuisances sonores, dégradations des parties communes, litige lié à la mitoyenneté ou au droit de passage..., au quotidien, les problèmes de voisinage n'ont pas leur pareil pour empoisonner le quotidien.

Le top 3 des litiges liés au logement : 1. Le voisinage (25%) 2. Les travaux (16%) 3. La location d'un appartement (15%)

A la question, « quelle est la source de litige la plus importante ? », la construction d'une maison arrive en tête pour 62% des Français, suivent ensuite, la location d'un logement (49%), les litiges avec la copropriété (40%) et les travaux (39%). Dans les faits, seuls 12% d'entre eux ont déjà été confrontés à un litige lié à la construction d'une maison et 10% avec leur copropriété. Alors que, tous litiges confondus, le logement (49%) est la première source de litige devant Internet (31%) et le travail (25%).

Si donc la moitié des Français ont déjà rencontré un litige lié au logement, l'enquête montre que plus d'un Français sur quatre ne l'a jamais réglé. Selon le baromètre, pour régler ces litiges, 21% des Français recourraient aux services de leur assureur de protection juridique et, dans ce cadre, 67% des litiges seraient réglés à l'amiable. Chez AXA Protection Juridique, 244 collaborateurs œuvrent à la prévention des litiges et leur gestion amiable, pour un total de 39 000 litiges gérés.

Source : [Logement : Le voisinage, la première source de litige des Français ! Résultats du 3ème Baromètre AXA Protection Juridique, les Français et la défense de leurs droits - Communiqué de presse du 29 juillet 2014](#)